

Les marchés financiers & la responsabilité des commercialisateurs de produits financiers

Vendredi 11 mars 2016
de 9h15 à 17h45

eurojuris.fr

Animé par :

Jean-Marc MOULIN

Professeur à l'Université de
Perpignan

Horaires :

De 9h15 à 17h45
Soit 7 heures de formation validées
Tous les séminaires EUROJURIS FRANCE
sont soumis pour validation au Conseil
National des Barreaux.

Lieu :

Siège d'Eurojuris

45 Quai des Grands Augustins
75006 Paris

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE
45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
Fax : 01 46 33 98 23
formation@eurojuris.fr

Programme du séminaire

Cette journée de formation relative au droit des marchés financiers a pour objectif de présenter d'un point de vue juridique, à la fois la structure des marchés financiers à travers ses acteurs (banquiers, conseiller en investissement financier, gestionnaire de patrimoine), ses marchés et ses autorités compétentes afin de préciser quels sont leur rôle respectif, les obligations qui s'imposent à eux et les responsabilités qui y sont associées (responsabilité du "commercialisateur" de produits financiers, du conseiller en investissement financier...); il s'agit aussi de présenter les principales opérations qui se déroulent sur les marchés financiers (démarchage bancaire et financier, ordres de bourse, offres publiques). L'intervention fournit l'occasion de se familiariser avec les marchés financiers, omniprésents dans nos économies actuelles, et qui impliquent de nombreux épargnants particuliers ou professionnels qui peuvent souffrir parfois des agissements de certains opérateurs de marché.

Les marchés financiers

La responsabilité des professionnels de l'investissement

Bourse

Assurance-vie

Banquier

Assureur

Courtier

Mandataires ...

Inscription

Le financement de ce séminaire peut être pris en charge par le : FIF-PL : 35-37 rue de Vivienne - 75083 Paris cedex 02 www.fifpl.fr. N'oubliez pas de faire votre demande de prise en charge individuelle au moins vingt jours avant la formation. Numéro de déclaration d'existence d'EUROJURIS FRANCE (à préciser dans votre dossier) 11 75 375 0575

- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre (264 € TTC, soit 220 € H.T.)
 Je souhaite participer au séminaire au tarif Non - Membre (634,12 € TTC, soit 528,43 € H.T.)
 Je souhaite participer au séminaire au tarif Partenaire du droit non - membre (Notaires, Huissiers de justice, Magistrats) (504 € TTC, soit 420 € H.T.)

Nom : Prénom :
Cabinet - Société:

Conditions : Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS FRANCE. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire sont acceptées. Formation reconnue par le CNB.

Demande de formation à distance (réservé aux Membres)

- Je souhaite consulter la formation en direct à distance (396 € TTC, soit 330€ H.T.)

Nom : Prénom :
Cabinet - Société:

Conditions : Le dispositif de visio-conférence ne sera mis en place qu'au-delà de trois inscriptions par séminaire. La tenue effective de la formation à distance vous sera annoncée 15 jours avant le séminaire. A partir de votre confirmation, aucun remboursement de la formation à distance ne pourra avoir lieu. Le participant doit disposer d'une connexion internet et se rendre disponible la journée du séminaire aux horaires indiqués. Formation reconnue par le CNB.

Demande de documentation

- Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ...) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : Prénom :
Cabinet - Société:

Conditions : Aucune documentation ne sera envoyée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France.